

Convocation du 10 avril 2014 adressée individuellement à chaque conseiller pour une réunion de conseil municipal le 15 avril 2014 à 20 heures.

Le Maire,

## SESSION DU 15 AVRIL 2014

Le conseil municipal de Plou, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie le mardi 15 avril 2014 à 20 heures sous la présidence de Monsieur CHABANCE Fabrice, Maire.

Présents : Mmes CALDI Catherine, GIORDANO Chantal, MILLECAMPS Céline, JACQUELIN Jacqueline, SENUT Françoise et TRAMUNT Josiane, MM. CHABANCE Christian, CHAUSSE Cyril, GRUNDHEBER Jean-Luc, MARGUERITAT Olivier, POTHUS Paul, RENIAUT Thomas et SANTOSUOSSO Patrick.

Excusé : M. PLANCHON Jérôme.

Mme CALDI Catherine est désignée comme secrétaire.

### **Approbation du précédent compte rendu**

Le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, le compte rendu du 30 mars 2014.

### **Election des délégués au Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de Champagne Berrichonne**

Le conseil municipal de Plou doit procéder à l'élection des délégués au scrutin secret uninominal à la majorité absolue qui représenteront la commune de Plou au Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de Champagne Berrichonne :

#### Délégués titulaires

Monsieur CHABANCE Christian s'est porté candidat.

Nombre de bulletins de vote : 14

Suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 07

Monsieur CHABANCE Christian ayant obtenu 13 voix est élu délégué titulaire.

Monsieur CHAUSSÉ Cyril s'est portée candidat.

Nombre de bulletins de vote : 14

Suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 07

Monsieur CHAUSSÉ Cyril ayant obtenu 13 voix est élu délégué titulaire.

#### Délégué suppléant

Monsieur POTHUS Paul s'est portée candidat.

Nombre de bulletins de vote : 14

Suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 07

Monsieur POTHUS Paul ayant obtenu 13 voix est élu délégué suppléant.

### **Election des délégués au Syndicat Départemental de l'Energie du Cher**

Le conseil municipal de Plou doit procéder à l'élection des délégués au scrutin secret uninominal à la majorité absolue qui représenteront la commune de Plou au Syndicat Départemental de l'Energie du Cher :

#### Délégué titulaire

Monsieur MARGUERITAT Olivier s'est porté candidat.

Nombre de bulletins de vote	:	14
Suffrages exprimés	:	13
Majorité absolue	:	07

Monsieur MARGUERITAT Olivier ayant obtenu 13 voix est élu délégué titulaire.

#### Délégué suppléant

Monsieur POTHUS Paul s'est portée candidat.

Nombre de bulletins de vote	:	14
Suffrages exprimés	:	13
Majorité absolue	:	07

Monsieur POTHUS Paul ayant obtenu 13 voix est élu délégué suppléant.

### **Election des délégués au Syndicat Mixte de Développement du Pays de Bourges**

Le conseil municipal de Plou doit procéder à l'élection des délégués au scrutin secret uninominal à la majorité absolue qui représenteront la commune de Plou au Syndicat Mixte de Développement du Pays de Bourges :

#### Délégué titulaire

Monsieur CHABANCE Fabrice s'est porté candidat.

Nombre de bulletins de vote	:	14
Suffrages exprimés	:	13
Majorité absolue	:	07

Monsieur CHABANCE Fabrice ayant obtenu 13 voix est élu délégué titulaire.

#### Délégué suppléant

Monsieur GRUNDHEBER Jean-Luc s'est portée candidat.

Nombre de bulletins de vote	:	14
Suffrages exprimés	:	13
Majorité absolue	:	07

Monsieur GRUNDHEBER Jean-Luc ayant obtenu 13 voix est élu délégué suppléant.

### **Election des délégués au CNAS**

Le conseil municipal de Plou doit procéder à l'élection des délégués au scrutin secret uninominal à la majorité absolue qui représenteront la commune de Plou au CNAS :

#### Délégué élu parmi le conseil municipal

Monsieur Paul POTHUS s'est porté candidat.

Nombre de bulletins de vote : 14

Suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 07

Monsieur Paul POTHUS ayant obtenu 13 voix est élu délégué.

#### Délégué élu parmi le personnel municipal

Madame Nathalie WALAS, secrétaire de mairie, avait fait acte de candidature auprès de Monsieur le Maire.

Nombre de bulletins de vote : 14

Suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 07

Madame Nathalie WALAS ayant obtenu 13 voix est élue déléguée.

#### **Election des délégués au Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire Chârost – Saint Florent sur Cher**

Le conseil municipal de Plou doit procéder à l'élection des délégués au scrutin secret uninominal à la majorité absolue qui représenteront la commune de Plou au Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire Chârost – Saint Florent sur Cher :

#### Délégués titulaires

Madame GIORDANO Chantal s'est portée candidate.

Nombre de bulletins de vote : 14

Suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 07

Madame GIORDANO Chantal ayant obtenu 13 voix est élue délégué titulaire.

Madame SENUT Françoise s'est portée candidate.

Nombre de bulletins de vote : 14

Suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 07

Madame SENUT Françoise ayant obtenu 13 voix est élue délégué titulaire.

#### **Election des délégués à l'Association des Communes Forestières**

Le conseil municipal de Plou doit procéder à l'élection des délégués au scrutin secret uninominal à la majorité absolue qui représenteront la commune de Plou à l'Association des Communes Forestières :

#### Délégué titulaire

Monsieur RENIAUT Thomas s'est porté candidat.

Nombre de bulletins de vote : 14

Suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 07

Monsieur RENIAUT Thomas ayant obtenu 13 voix est élu délégué titulaire.

#### Délégué suppléant

Monsieur CHAUSSÉ Cyril s'est porté candidat.

Nombre de bulletins de vote : 14

Suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 07

Monsieur CHAUSSÉ Cyril ayant obtenu 13 voix est élu délégué suppléant.

#### **Election des délégués à l'Aide au Maintien à Domicile**

Le conseil municipal de Plou doit procéder à l'élection des délégués au scrutin secret uninominal à la majorité absolue qui représenteront la commune de Plou à l'Aide au Maintien à Domicile :

#### Délégué titulaire

Madame GIORDANO Chantal s'est portée candidate.

Nombre de bulletins de vote : 14

Suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 07

Madame GIORDANO Chantal ayant obtenu 13 voix est élue délégué titulaire.

#### Délégué suppléant

Madame MILLECAMPS Céline s'est portée candidate.

Nombre de bulletins de vote : 14

Suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 07

Madame MILLECAMPS Céline ayant obtenu 13 voix est élue délégué suppléante.

#### **Election des délégués l'Aide à Domicile en Milieu Rural**

Le conseil municipal de Plou doit procéder à l'élection du délégué au scrutin secret uninominal à la majorité absolue qui représentera la commune de Plou à l'Aide à Domicile en Milieu Rural :

Madame MILLECAMPS Céline s'est portée candidate.

Nombre de bulletins de vote : 14

Suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 07

Madame MILLECAMPS Céline ayant obtenu 13 voix est élue délégué titulaire.

#### **Election du délégué en charge des questions de défense**

Le conseil municipal de Plou doit procéder à l'élection du délégué en charge des questions de défense au scrutin secret uninominal à la majorité absolue :

Monsieur CHABANCE Christian s'est porté candidat.

Nombre de bulletins de vote : 14

Suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 07

Monsieur CHABANCE Christian ayant obtenu 13 voix est élu délégué titulaire.

### **Commission d'appel d'Offres**

Le conseil municipal de Plou doit procéder à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres au scrutin secret uninominal à la majorité absolue :

Se sont portés candidats :

#### Délégués titulaires

Patrick SANTOSUOSSO  
Jérôme PLANCHON  
Jean-Luc GRUNDHEBER

#### Délégués suppléants

Josiane TRAMUNT  
Jacqueline JACQUELIN  
Catherine CALDI

Nombre de bulletins de vote	:	14
Suffrages exprimés	:	13
Majorité absolue	:	07

Les délégués titulaires, Patrick SANTOSUOSSO, Jérôme PLANCHON et Jean-Luc GRUNDHEBER et les délégués suppléants, Josiane TRAMUNT, Jacqueline JACQUELIN et Catherine CALDI, ayant obtenu 13 voix ont été élus membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Monsieur Olivier MARGUERITAT s'est porté candidat pour être vice-président.

Nombre de bulletins de vote	:	14
Suffrages exprimés	:	13
Majorité absolue	:	07

Monsieur Olivier MARGUERITAT ayant obtenu 13 voix est élu vice-président.

### **Commissions communales**

Le conseil municipal de Plou, après en avoir délibéré, a procédé à l'élection des membres des différentes commissions communales :

#### Commission des Finances

Se sont portés candidats :

Jean-Luc GRUNDHEBER, Josiane TRAMUNT, Françoise SENUT, Thomas RENIAUT, Patrick SANTOSUOSSO, Paul POTHUS.

Nombre de bulletins de vote	:	14
Suffrages exprimés	:	13
Majorité absolue	:	07

Jean-Luc GRUNDHEBER, Josiane TRAMUNT, Françoise SENUT, Thomas RENIAUT, Patrick SANTOSUOSSO, Paul POTHUS. ayant obtenu 13 voix ont été élus membres de la Commission des Finances.

### Commission du Personnel

Se sont portés candidats :

Olivier MARGUERITAT, Jérôme PLANCHON, Christian CHABANCE, Chantal GIORDANO, Josiane TRAMUNT, Patrick SANTOSUOSSO, Paul POTHUS et Jacqueline JACQUELIN

Nombre de bulletins de vote	:	14
Suffrages exprimés	:	13
Majorité absolue	:	07

Olivier MARGUERITAT, Jérôme PLANCHON, Christian CHABANCE, Chantal GIORDANO, Josiane TRAMUNT, Patrick SANTOSUOSSO, Paul POTHUS et Jacqueline JACQUELIN.  
ayant obtenu 13 voix ont été élus membres de la Commission du Personnel.

### Commission des Affaires Scolaires

Se sont portés candidats :

Catherine CALDI, Chantal GIORDANO, Céline MILLECAMPS, Françoise SENUT, Paul POTHUS, Jacqueline JACQUELIN et Cyril CHAUSSÉ.

Nombre de bulletins de vote	:	14
Suffrages exprimés	:	13
Majorité absolue	:	07

Catherine CALDI, Chantal GIORDANO, Céline MILLECAMPS, Françoise SENUT, Paul POTHUS, Jacqueline JACQUELIN et Cyril CHAUSSÉ  
ayant obtenu 13 voix ont été élus membres de la Commission des Affaires Scolaires.

### Commission Patrimoine Bâti - Urbanisme

Se sont portés candidats :

Chantal GIORDANO, Josiane TRAMUNT, Christian CHABANCE, Jean-Luc GRUNDHEBER, Olivier MARGUERITAT, Jérôme PLANCHON.

Nombre de bulletins de vote	:	14
Suffrages exprimés	:	13
Majorité absolue	:	07

Chantal GIORDANO, Josiane TRAMUNT, Christian CHABANCE, Jean-Luc GRUNDHEBER, Olivier MARGUERITAT, Jérôme PLANCHON  
ayant obtenu 13 voix ont été élus membres de la Commission Patrimoine Bâti - Urbanisme.

### Commission Voirie – VRD- EP

Se sont portés candidats :

Patrick SANTOSUOSSO, Paul POTHUS, Olivier MARGUERITAT, Jérôme PLANCHON, Christian CHABANCE, Cyril CHAUSSÉ.

Nombre de bulletins de vote : 14  
Suffrages exprimés : 13  
Majorité absolue : 07

Patrick SANTOSUOSSO, Paul POTHUS, Olivier MARGUERITAT, Jérôme PLANCHON, Christian CHABANCE, Cyril CHAUSSÉ.

ayant obtenu 13 voix ont été élus membres de la Commission Voirie – VRD- EP.

#### Commission Information

Se sont portés candidats :

Jean-Luc GRUNDHEBER, Josiane TRAMUNT, Olivier MARGUERITAT, Chantal GIORDANO, Catherine CALDI, Céline MILLECAMPS.

Nombre de bulletins de vote : 14  
Suffrages exprimés : 13  
Majorité absolue : 07

Jean-Luc GRUNDHEBER, Josiane TRAMUNT, Olivier MARGUERITAT, Chantal GIORDANO, Catherine CALDI, Céline MILLECAMPS.

ayant obtenu 13 voix ont été élus membres de la Commission Information.

#### Commission Intergénération

Se sont portés candidats :

Josiane TRAMUNT, Françoise SENUT, Thomas RENIAUT, Chantal GIORDANO, Jacqueline JACQUELIN,  
Catherine CALDI, Céline MILLECAMPS, Cyril CHAUSSÉ.

Nombre de bulletins de vote : 14  
Suffrages exprimés : 13  
Majorité absolue : 07

Josiane TRAMUNT, Françoise SENUT, Thomas RENIAUT, Chantal GIORDANO, Jacqueline JACQUELIN,

Catherine CALDI, Céline MILLECAMPS, Cyril CHAUSSÉ.

ayant obtenu 13 voix ont été élus membres de la Commission Intergénération.

#### Commission Forêts

Se sont portés candidats :

Thomas RENIAUT, Cyril CHAUSSÉ, Patrick SANTOSUOSSO, Catherine CALDI, Christian CHABANCE, Jacqueline JACQUELIN, Paul POTHUS.

Nombre de bulletins de vote : 14  
Suffrages exprimés : 13  
Majorité absolue : 07

Thomas RENIAUT, Cyril CHAUSSÉ, Patrick SANTOSUOSSO, Catherine CALDI, Christian CHABANCE, Jacqueline JACQUELIN, Paul POTHUS  
ayant obtenu 13 voix ont été élus membres de la Commission Forêts.

### **Election des membres du Centre Communal d'Action Sociale**

Le conseil municipal de Plou doit fixer le nombres de membres du conseil d'administration et procéder à l'élection à bulletin secret des membres pour siéger au Centre Communal d'Action Sociale de Plou.

Après en avoir délibéré, le conseil fixe, à l'unanimité, le nombre de membres du conseil d'administration à 10 membres : cinq élus parmi les conseillers municipaux et cinq nommés par arrêté municipal.

S'est présentée la liste de candidats suivante :

Céline MILLECAMPS, Jacqueline JACQUELIN, Françoise SENUT, Chantal GIORDANO, Christian CHABANCE

Nombre de bulletins de vote	:	14
Suffrages exprimés	:	13
Majorité absolue	:	07

La liste de candidats suivante :

Céline MILLECAMPS, Jacqueline JACQUELIN, Françoise SENUT, Chantal GIORDANO, Christian CHABANCE

ayant obtenu 13 voix a été élue pour siéger au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Plou.

### **Délégation du conseil municipal au Maire**

Monsieur le Maire a remis un exemplaire de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les délégations qui peuvent autorisées au Maire par le Conseil municipal. Le Maire est malgré tout tenu de rendre compte à l'assemblée délibérante des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

Vu les dispositions de cet article modifié par la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 – article 92 et après en avoir délibéré, le conseil municipal de Plou, à l'unanimité, donne délégation à Monsieur le Maire, pour toute la durée de son mandat :

**4°** pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

**6°** de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

**8°** de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

**9°** d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.



### **Indemnités du Maire et des Adjoint**

L'indemnité des élus est basée sur l'indice final 1015 de la grille indiciaire et est évolutive en fonction des strates de population.

La population municipale de la commune est passée à 502 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2014. Monsieur le Maire présente au conseil municipal la grille des pourcentages pour les différentes strates de population :

	<u>Communes de moins de 500 habitants</u>	<u>Communes de 500 à 999 habitants</u>
Maire	17%	31%
Adjoint	6.60 %	8.25 %

Le débat s'oriente vers une éventuelle augmentation minimale et appliquer un pourcentage de 18 ou 19 %. Le Maire ne souhaite pas grever le budget pour seulement quelques habitants de plus. En cette période de crise, la tendance serait plutôt à la restriction des dépenses.

Le conseil municipal de Plou, après en avoir délibéré, et par respect de la proposition de Monsieur le Maire, vote le régime indemnitaire des élus comme suit :

- 17% du traitement correspondant à l'indice brut 1015 pour le Maire
- 6.60% du traitement correspondant à l'indice brut 1015 pour chaque adjoint

### **Indemnités du Receveur municipal**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le receveur municipal peut recevoir, des communes dont il a la gestion des budgets, une indemnité de conseil versée annuellement et calculée sur une moyenne des budgets des trois dernières années. Cette indemnité avait été réduite de 50 % en 2012. Le budget communal est préparé chaque année par le personnel municipal en collaboration avec le Maire. Certaines collectivités ne versent aucune indemnité.

Après avoir pris connaissance du mode de calcul de cette indemnité et après en avoir délibéré, le conseil municipal

- vote la suppression de l'indemnité au receveur municipal de la Trésorerie de Saint Florent sur Cher

Vote :

Suppression : 9 voix

Maintien de l'indemnité à 25 % des tarifs prévus par la loi : 5 voix

### **Eté Sportif et Culturel**

La Commune organise en collaboration avec le Comité du Sport en Milieu Rural depuis plus de dix ans des activités dans le cadre de l'opération « Eté Sportif et Culturel ». Le conseil municipal, lors de la réunion de février 2014 a reconduit l'opération pour cette année. Mais les conditions financières ont évolué par rapport à 2013.

A l'instauration du dispositif, les activités proposées étaient gratuites puis les communes ont dû participer financièrement quelques années plus tard et maintenant les familles participent aussi depuis 2013 à hauteur de 10 € par enfant et par semaine. Cette participation était encaissée au profit du Comité du Sport en Milieu Rural (CDSMR). Mais

cette année la cotisation des communes a été portée à 900 € et le CDSMR ne demandera plus les 10 € aux enfants.

Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé

- De reconduire l'opération sur le site de Plou pour 2014,
- De participer financièrement à la semaine d'activités sur le site de Sainte Thorette comme suit :
  - o Cotisation de 15 €,
  - o Participation au prorata du nombre d'enfants de Plou participant à la semaine d'activités organisées sur le site de Sainte Thorette,
- De maintenir le montant de la cotisation à 30 € à répartir par moitié sur chaque site,
- De prendre à sa charge les 900 € pour la semaine organisée à Plou si toutefois les autres communes ne souhaitent pas participer financièrement.
- De demander une participation aux familles à hauteur de 10 € par enfant et par semaine au profit de la commune organisatrice,
- De solliciter la participation des sept autres communes selon les mêmes conditions qu'en 2013 à savoir une cotisation d'un montant de 15 € et le solde au prorata du nombre d'enfants de chacune des communes déduction faite de la participation des enfants.
- Annule la délibération du 04 février 2014.

### **Participation au COCLICO**

La commune participe depuis plusieurs années déjà au séjour des enfants de Plou fréquentant le centre aéré COCLICO en juillet et août, à hauteur de

- 3.10 € par jour
- 1.55 € par ½ journée

Cette participation est déduite de la part payée par les familles.

Il semblerait que les activités intéressantes soient prises d'assaut le jour de l'inscription d'où un certain mécontentement de la part de certaines familles. L'information sera signalée auprès de la mairie de Chârost.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Décide de reconduire la participation financière de la commune pour juillet et août 2014.
- Fixera le montant lors de la prochaine séance.

### **Comice Agricole 2014**

Le Comice Agricole aura lieu cette année le premier dimanche de septembre. C'est une fête cantonale organisée tous les sept ans. Un bureau est constitué dont les Présidents sont Messieurs JAUMÂTRE pour le côté festif et DYCKERHOFF pour le côté agricole. Les communes sont sollicitées pour participer à cette manifestation tant matériellement que financièrement à hauteur de 1 € par habitant.

La commission a déjà réfléchi et propose d'organiser une élection de la reine de Plou au centre Galifard à Villeneuve le vendredi 16 mai. Deux jeunes filles de moins de 16 ans ne pourront participer en raison d'un projet de loi de septembre 2013 qui interdit l'organisation des concours de mini miss avant 16 ans. Il reste à ce jour deux candidates Mesdemoiselles

Aurélie GAUTRIAUD et Anneline SEGUI. La Reine de Plou participera ensuite à l'élection de la reine du Comice qui se déroulera à Saint Florent mi juin.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- alloue une subvention de 508 € au comité d'organisation.
- Décide d'organiser une manifestation pour élire la reine de Plou et d'allouer un budget pour cette élection : location de la salle, organisation d'un vin d'honneur, habillement de la reine.

### **Fleurissement**

La commune de Plou organise depuis de nombreuses années un concours communal de fleurissement et attribue des récompenses aux lauréats (fleurs, bons d'achat et diplômes). La commission souhaiterait dynamiser le concours parce qu'au fil des années il est constaté que les maisons sont moins fleuries certainement dû par l'augmentation du prix des fleurs et les conditions météorologiques qui ne sont pas toujours très favorables.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire concernant les récompenses qui seront allouées par le Comité du fleurissement après le passage du jury qui aura lieu en juillet prochain, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide

- De reconduire l'opération dans les mêmes conditions qu'en 2013 et d'allouer un budget pour les récompenses.
- De prendre les bons d'achat auprès du magasin Bricomarché d'Issoudun.

### **Mission Locale**

La Mission Locale a pour but d'accompagner les jeunes de 16 à 25 ans dans leurs démarches pour la recherche d'un emploi. Cette structure sollicite le conseil municipal pour allouer une subvention de 285 € au titre de 2014.

Ce service semble être efficace auprès des jeunes qui rencontrent des difficultés dans la recherche de travail ou de formation.

En tendu l'exposé de Monsieur le Maire concernant les fonctions de la Mission Locale et après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Décide de reconduire la convention pour 2014 et autorise Monsieur le Maire à la signer,
- Vote une aide de 285 € au titre de 2014.

### **Questions diverses**

- Commission Forêts  
Les membres de la commission ont rencontré les garants et ont fait le point sur les travaux réalisés par les agents. Une visite en forêt s'impose pour déterminer les travaux à faire maintenant et ceux qui pourront être reportés. Les devis seront présentés à la commission des finances. Messieurs BOURGEOIS et VANDEWALLE,

garants, ont informé la commission qu'ils accompagneraient encore cette année le détaillage des lots d'affouages mais qu'ils souhaitaient passer le relais.

- Site internet

Présentation du site à la commission le 17 avril.

- Voirie

Monsieur SANTOSUOSSO a rendez-vous avec la Communauté de Communes FERCHER pour faire le point sur l'état de la voirie transférée et les travaux 2014..

- Commission des affaires scolaires

La commission a travaillé sur le dossier de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. Elle a pris connaissance de l'enquête faite auprès des familles sur l'organisation. Sur 48 enfants, 35 familles ont répondu. Tous les enfants seraient intéressés par la mise en place des nouvelles activités périscolaires décidées par les Maires des trois communes du RPI et les deux directrices. Ce temps d'activités est prévu les mardis, jeudis et vendredis de 15h15 à 16h15 avec un personnel encadrant titulaire du BAFA pour 50 % des agents. Il est préconisé un agent pour 14 enfants ou 18 si agrément CAF.

Une aide des services de l'Etat sera versée aux communes sur la base de 50 € par enfant voire éventuellement 45 € supplémentaires.

Il va falloir revoir les emplois du temps des agents.

La commission s'est posée un certain nombre de questions. Pourquoi ne pas faire appel aux bénévoles de la commune qui pourraient proposer des activités ? Pourquoi ne pas mutualiser les interventions avec d'autres communes.

Les activités proposées seraient gratuites.

Madame GIORDANO s'est renseignée auprès des communes environnantes des décisions prises : Civray et Lunery attendent les nouvelles instructions du 18 avril prochain en espérant que la réforme soit suspendue. En tout état de cause, ces deux communes proposeront des activités gratuites. Sainte Thorette n'a pas trouvé d'intervenants extérieurs pouvant proposer des activités quotidiennes et aurait souhaiter pouvoir regrouper le temps d'activités sur un après-midi. Villeneuve n'envisage pas d'organiser des activités pédagogiques. La commission se réunira le lundi 28 avril à 20 heures pour continuer la mise en place du projet.

- Comité des fêtes

Certains conseillers municipaux regrettent que le Comité des Fêtes ne prête pas son matériel aux autres associations de la commune.

### Affichage

Le Maire certifie que le procès-verbal de la réunion du 15 avril 2014 contenant le compte rendu sommaire des décisions prises par le conseil municipal a été affiché conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire,